

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2023

D.CN.2023-31

**OBJET : ALIÉNATION DE LOCAUX SITUÉS 5 RUE LOUIS ARMAND AU PROFIT D'UNE SOCIÉTÉ À CONSTITUER PAR LE DOCTEUR TRISTAN DU MESNIL DU BUISSON ET D'AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN VUE DE CRÉER UN CABINET MÉDICAL DE GROUPE.**

Rapporteur : Karine BUI-XUAN PICCHEDDA

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **13 MARS 2023**

Délibération publiée le 13 mars 2023

Le six mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept février deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDREYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

BANGUE Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), FARMER Chantale (pouvoir à MULATIER GACHET Alexandre), JULIEN Charlotte (pouvoir à MARLE Viviane), LAYDEVANT Christiane (pouvoir à DIJEAU Isabelle), SAUTY Yannis (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** MODURIER Aurélien

D.CN.2023-31

**OBJET : ALIÉNATION DE LOCAUX SITUÉS 5 RUE LOUIS ARMAND AU PROFIT D'UNE SOCIÉTÉ À CONSTITUER PAR LE DOCTEUR TRISTAN DU MESNIL DU BUISSON ET D'AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN VUE DE CRÉER UN CABINET MÉDICAL DE GROUPE.**

Rapporteur : Karine BUI-XUAN PICCHEDDA

La Ville est propriétaire de locaux dans la copropriété "Aurore" située 5 rue Louis Armand. Ces locaux étaient occupés par la Protection Maternelle et Infantile. En raison du déménagement de cette structure, ils sont désormais libres de toute location ou occupation.

Le Docteur Tristan Du MESNIL Du BUISSON a exprimé le souhait d'acquérir ces locaux en collaboration avec d'autres professionnels de santé afin d'y créer un cabinet médical.

La situation des locaux en rez-de-chaussée, avec une desserte par les transports en commun, se prête idéalement à cette activité, d'autant que 3 médecins généralistes ont fait valoir leurs droits à la retraite dans le quartier des Teppes.

Ces locaux se composent d'une entrée, hall et couloir desservant un ensemble de bureaux d'une superficie totale de 154,42 m<sup>2</sup> formant les lots n°113 et 114 de l'immeuble cadastré AL n°72.

La Direction de l'Immobilier de l'État a déterminé la valeur vénale de ces locaux à hauteur de 263 000 €. C'est à ce prix que la vente a été proposée. Par courrier du 26 janvier 2023, le Docteur Du MESNIL Du BUISSON a indiqué confirmer son souhait d'acquérir ces locaux et a précisé à la Ville que l'acquisition se fera via une société à constituer avec d'autres professionnels de santé.

Il est précisé que la Ville se charge de faire établir les diagnostics d'usage et que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la société en cours de constitution.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'aliénation des lots n°113 et 114, d'une surface totale de 154,42 m<sup>2</sup>, de l'immeuble en copropriété dénommé "Aurore" cadastré AL n°72 au profit d'une société à constituer par le docteur Du MESNIL Du BUISSON et d'autres professionnels de santé pour un montant de 263 000 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de transfert de propriété, et, d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

**La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ**

Pour : 69 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance  
MODURIER Aurélien

Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire

électroniquement par :  
A. MODURIER  
13/03/2023  
: 17ème Maire-Adjoint

Signé électroniquement par :  
Christèle BRANDO  
Date 10/03/2023  
Cheffe de service



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*